

vaudrait à dire que nos compatriotes ontariens sont incapables de conduire leurs propres affaires ; ce serait leur faire la même sanglante injure qu'ils ont reçue du gouvernement qui les persécute, le jour où il a prétendu se substituer à eux dans la direction de leurs écoles. Cette injure, la Province de Québec ne la leur fera pas, d'où que lui en vienne l'invitation, et ne permettra pas non plus qu'on la leur fasse, si puissants ou si habiles que puissent être ceux qui pourraient en avoir la tentation. (1).

Elle le permettra d'autant moins, qu'à la tête de la résistance dans l'Ontario se trouve des hommes comme le sénateur Landry, qui honore sa verte vieillesse en la dépensant sans compter au service de la justice opprimée ; comme le R. P. Charlebois, o. m. i., un de ces prêtres admirables comme notre race en a toujours produit et à qui elle doit tant ; comme le sénateur Belcourt, le vaillant lutteur libéral, qui combat côte à côte avec son collègue conservateur M. Landry, pour la défense de la minorité franco-ontarienne : ces noms, et d'autres non moins respectables qu'il serait facile d'énumérer, lui inspirent une confiance inébranlable.

Relativement au " Sou de la Pensée française " et à l'usage qui en a été fait, nous trouvons dans le registre des délibérations de la Société Saint-Jean-Baptiste, volume 5, pp. 313 et 314, aux minutes de la séance du Conseil Général tenue le 29 juin 1914, l'exposé de faits suivants :

" M. Asselin parle ensuite de l'opportunité qu'il y aurait, pour le Conseil, de faire une déclaration publique approuvant la manière dont l'Association d'Education d'Ontario a employé les fonds du " Sou de la Pensée française. "

" Le Secrétaire donne lecture d'une lettre émanant de l'Association Canadienne française d'Education d'Ontario, ainsi que d'un état détaillé indiquant l'emploi des fonds provenant du " Sou de la Pensée française ". Cet état se lit ainsi :

Suit dans le livre des minutes, l'exposé des dépenses faites par l'Association d'Education et solder avec le revenu du " Sou de la Pensée française " ; puis les minutes continuent :

" Après avoir pris connaissance de ce document, les directeurs adoptent unanimement, sur proposition de M. le Dr Nolin et de M. Thomas Gauthier, la résolution suivante : " Le Conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, se déclare satisfait de l'usage judicieux, fait par l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario, des fonds qui lui avaient été remis provenant de la collecte du " Sou de la Pensée française ".

(1) Cet article était écrit avant que **Le Temps** eût lancé son fameux canard de la remise du fond de secours ontarien au Comité Permanent de la Langue française, qui en aurait l'administration. Inutile de dire que nous ne visons aucunement les citoyens honorables et distingués qui composent ce Comité.